



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 27 FEVRIER 2023

Nombre de conseillers : 30  
- Présent(e)s : 24  
- Pouvoirs : 3  
- Excusé(e)s : 1  
- Absent(e)s non excusé(e)s : 2

L'an deux mil vingt-trois, le 27 Février, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 20 février 2023, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 à la Salle des Fêtes à Communay, sous la présidence de Monsieur le Président, Pierre BALLELIO.  
Secrétaire : Mme Sylvie CARRE

Présent(e)s :

Mmes et MM, Raymond DURAND, Maryse MERARD, Nicolas VARIGNY (Chaponnay), Jean-Philippe CHONE, Patrice BERTRAND, Sophie BIBOLLET-JUSTE, Martine JAMES, Christelle REMY (Communay), Timotéo ABELLAN, Sandra BULLION (Marennes), Pierre BALLELIO, Sylvie CARRE, Lilian CARRAS, Arnaud DELEU (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY, Denis CATHEBRAS, Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézin du Rhône), Michel BOULUD, Frédérique LEPERS (Simandres), Mattia SCOTTI, Marie-Thérèse CHARRE CHAZAL, Béatrice CROISILE, Patrice LAVERLOCHERE, Roberto POLONI (Ternay)

Pouvoirs :

Mme Cécile SUBRA (Chaponnay) a donné pouvoir à M. Nicolas VARIGNY (Chaponnay)  
Mme Mireille SIMIAN (St Symphorien d'Ozon) a donné pouvoir à Mme Sylvie CARRE (St Symphorien d'Ozon)  
Mme Pascale LUCARELLI (St Symphorien d'Ozon) a donné pouvoir à M. Lilian CARRAS (St Symphorien d'Ozon)

Excusé(e)s :

M. René MARTINEZ (St Symphorien d'Ozon)

Absent(e)s non excusé(e)s :

Mme Valérie ALLAGNAT (Chaponnay)  
Mme Justine BONNARD (Ternay)

N°2023-12-7.5.1  
27/02/2023

DSIL/DETR 2023 – Projets déposés à intégrer dans l'avenant 1 du CRTE

**Mireille BONNEFOY, Vice-présidente déléguée aux finances rappelle à l'assemblée que :**

- Vu** l'arrêté préfectoral n°69-2022-09-01-00026 du 1<sup>er</sup> septembre 2022 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon
- Vu** la circulaire N° 6231/SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE)
- Vu** la délibération N°2021-60-7-5-1 du 5 juillet 2021 concernant la signature du contrat de relance et de transition écologique
- Vu** le COTECH du 26 janvier 2023
- Vu** le bureau communautaire du 6 février 2023

**Considérant** les enjeux des CRTE :

1. Accompagner les projets de territoire du mandat municipal 2020-2026 en mettant l'accent sur une stratégie plus écologique, sur le développement économique des territoires et leur aménagement

2. Permettre une approche différenciée et simplifiée de la décentralisation

**Considérant** que le CRTE est un document cadre permettant à l'Etat de disposer d'une vue d'ensemble des projets envisagés par les collectivités sur le mandat 2020-2026

**Considérant** que le CRTE doit permettre de décliner localement les priorités nationales et notamment l'ambition forte en matière de **transition écologiques** afin de concourir à l'atteinte des objectifs nationaux en matière de stratégie nationale bas-carbone, de biodiversité, de Plan national d'adaptation au changement climatique et de préservation des ressources naturelles.

**Considérant** que les fiches actions doivent s'inscrire dans les 3 axes compétitivité, cohésion territoriale, transition écologique du CRTE

**Considérant** que le CRTE a été signé en période de COVID 19 et tout juste un an après l'installation du conseil communautaire en juin 2020

**Considérant** que les parties prenantes n'avaient pas élaboré leur plan de mandat ou projet de territoire en juillet 2021 permettant d'avoir une vision pluriannuelle des investissements à réaliser durant le mandat

**Considérant** que les dossiers sollicitant des subventions DETR et DISL en février 2023 doivent être identifiés dans le CRTE

**Considérant** le projet d'avenant en cours d'élaboration

**Considérant** que les demandes de subventions DETR et DISL ont été déposées pour le 15 février 2023

**Considérant** que les projets déposés par collectivités sont les suivants :

Nom de la collectivité	Dossier déposé DISL février 2023	Dossier déposé DTER février 2023	Dossier inscrit dans le cadre du CRTE	Dossier inscrit dans le cadre de l'avenant 1 du CRTE
Communauté de communes du Pays de l'Ozon	Aménagement piste cyclable itinéraire 1 : segment 7 partiel route de Ternay à Communay :  100 000€HT		OUI	OUI
	Aménagement piste cyclable itinéraire 1 : segment 58 partiel Rue de la fonderie à Simandres :  170 000€ HT		OUI	OUI
Chaponnay	Requalification de l'ancienne salle des fêtes en pôle culturel :  2 000 000€ HT		OUI	OUI
	Réhabilitation des bâtiments publics du parc municipal :  1 800 000€HT		OUI	OUI

Nom de la collectivité	Dossier déposé DISL février 2023	Dossier déposé DTER février 2023	Dossier inscrit dans le cadre du CRTE	Dossier inscrit dans le cadre de l'avenant 1 du CRTE
<b>Communay</b>				
<b>Saint Symphorien d'Ozon</b>	Extension du groupe scolaire des Marais :  3 000 000€HT		OUI	OUI
	Installation panneaux photovoltaïques et rénovation énergétique des bâtiments : H Cochet, groupe scolaire du Parc, Gymnase municipal et Centre culturel Louise Labé :  1 625 000€HT	Installation panneaux photovoltaïques et rénovation énergétique des bâtiments : H Cochet, groupe scolaire du Parc, Gymnase municipal et Centre culturel Louise Labé :  1 625 000€HT	OUI	OUI
<b>Marennes</b>	Nouveau groupe scolaire :  5 630 000€HT	Nouveau groupe scolaire  5 630 000€HT	NON	OUI
		Création d'un réseau de vidéoprotection  290 300 € HT	NON	OUI
	Démarche performancielle / les leds – (dossier déposé par le SYDER)  275 407,06€ HT		NON	OUI
<b>Sérézin du Rhône</b>		Réhabilitation et mise en valeur du patrimoine mosaïque  140 000€ HT	NON	OUI
		Aménagement intérieur Espace Jean Monnet  290 000 €HT	NON	OUI
		Aménagement extérieur Espace Jean Monnet  390 000€ HT	NON	OUI
	Démarche performancielle / les leds – (dossier déposé par le SYDER) 269 799,10€ € HT		NON	OUI
<b>Simandres</b>		Rénovation énergétique école communale  481 933€ HT	NON	OUI
<b>Ternay</b>		Rénovation thermique et mise en aux normes accessibilité	OUI	OUI

Nom de la collectivité	Dossier déposé DISL février 2023	Dossier déposé DTER février 2023	Dossier inscrit dans le cadre du CRTE	Dossier inscrit dans le cadre de l'avenant 1 du CRTE
Ternay		Maison Médicale, 1 300 000€ HT		
		Réfection terrains de Tennis, 22 560€ HT	NON	OUI
		Réhabilitation Terrain de foot 35 000€ HT	NON	OUI
		Changement de la Centrale de Traitement de l'Air Gymnase du Devès, 68 000€ HT	NON	OUI
		Réfection toiture château, 70 000€ HT	NON	OUI
SITOM				
SMAAVO				

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **S'ENGAGE** à inscrire dans l'avenant N°1 du CRTE les dossiers présentés au titre de la DSIL et DETR en février 2023
- **DIT** que les crédits budgétaires sont/seront inscrits aux BP 2023 et proposés aux BP suivants

Télétransmise en Préfecture le - 3 MARS 2023  
Affichée le  
Certifiée exécutoire le - 3 MARS 2023

Pour extrait conforme au registre,  
Pierre BALLELIO  
Président

